



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi et activité

Question écrite n° 49899

Texte de la question

M Pascal Clément attire l'attention de M le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur sur l'effondrement de l'industrie du cycle en France en raison de l'augmentation des importations dans ce domaine. Alors que, depuis l'origine de la bicyclette, les constructeurs et équipementiers français ont toujours été des exportateurs, depuis 1981 le taux de couverture des exportations par rapport aux importations est en constante et importante diminution : 213 p 100 en 1980, 61 p 100 en 1990. Il lui demande, afin de sauver une industrie qui risque de disparaître complètement sous peu, de mettre en place, dans les plus brefs délais, la « clause de sauvegarde » pour l'industrie du cycle dont le principe vient d'être retenu lors d'une réunion interministérielle le 23 octobre 1981.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation de l'industrie du cycle en France doit effectivement faire face à l'augmentation très forte des importations en provenance de Chine et de Taiwan. Une première mesure est intervenue en septembre dernier avec le rétablissement des droits de douane sur les cycles originaires de Chine. Par ailleurs, une plainte anti-dumping contre les cycles chinois et taiwanais a été déposée et l'avis d'ouverture de l'enquête est paru au Journal officiel des Communautés européennes le 12 octobre 1991. Enfin, l'aggravation de la situation a justifié l'emploi de mesures complémentaires : la France a contingenté les importations en application de l'article 10 du règlement CCE 3420-83 relatif aux importations en provenance des pays à commerce d'Etat ; un contingent de 220 000 unités a été ouvert pour la période courant jusqu'au 30 juin 1992. Les services du ministère suivent avec attention l'évolution de ce secteur, tant en ce qui concerne les fabricants de cycles que les équipementiers.

Données clés

Auteur : [M. Clément Pascal](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49899

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : industrie et au commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et au commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 1991, page 4602